

Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mars 2018

L'assemblée communale, qui a lieu à la halle polyvalente de Coeuve, a été légalement convoquée par le Journal Officiel no 9 du 7 mars 2018, ainsi que par tous ménages. Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 octobre 2017.*
2. *Voter le budget communal 2018 :*
 - a. *Fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ;*
 - b. *Budget de fonctionnement ;*
 - c. *Budget d'investissement :*

Fr. 30'000.—, pour des travaux de réfection de peinture à la halle polyvalente, voter le crédit nécessaire et donner compétence au Conseil communal pour les procurer le financement et le consolider ;

Fr. 35'000.—, pour l'achat et l'installation d'un système d'ouverture par badges des bâtiments communaux, voter le crédit nécessaire et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider ;

Fr. 53'516.—, pour l'achat du feuillet no 3551, d'une contenance de 787 m², appartenant à Christian Chavanne, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider, ainsi que signer les actes y relatifs.
3. *EAU A16 – Reprise des installations de distribution d'eau par le SIDP – Présentation et validation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier.*
4. *Divers*

M. le Président salue les personnes présentes et M. Fleury, journaliste au Quotidien Jurassien. L'assemblée communale est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leur identité. Rappel de l'article 20 du règlement d'organisation de la commune de Coeuve. Scrutateurs : Bernard Brahier et Olivier Ribeaud. 36 ayants-droits. M. le Président donne lecture de l'ordre du jour, qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

Point n° 1

Aucune demande d'ajout ou de modification n'a été sollicitée. M. le Président ouvre la discussion. Pierre Henzelin pose trois questions, mais entendu que celles-ci ne concernent pas ce point, elles sont notées et seront reprises au point n° 4. Soumis au vote à mains levées, le point n° 1 est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

Point n° 2

M. le Président soumet au vote à mains la proposition de voter une seule entrée en matière pour la totalité du point, qui est approuvée à la majorité évidente, contre 2 avis contraires. Mathias Tatti explique que le libellé du point est assez explicite et propose à l'assemblée d'approuver l'entrée en matière. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente. Mathias Tatti lit le document « budget 2018 » et M. le Président ouvre la discussion de détail.

A une question de Michel Bernard sur un compte communal précis, M le Président répond qu'elle concerne le point n° 2b de l'ordre du jour. Il l'invite donc à poser sa question ultérieurement.

Frédéric Henzelin fait la proposition ferme de baisser la quotité d'impôts à 2.25.

Bernard Brahier explique qu'il est surréaliste de baisser la quotité d'impôt, vu la situation future et l'article de presse paru dernièrement.

Mathias Tatti explique que Coeuve fait partie des communes ayant la quotité d'impôts la plus élevée, mais malheureusement la commune ne possède pas d'industries qui engendre des recettes fiscales. Il précise qu'une telle baisse de quotité représente une perte fiscale pour la commune de Fr. 60'000.—.

Au vote à mains levées, la proposition de Frédéric Henzelin de baisser la quotité d'impôts à 2.25 récolte 8 voix pour. Au vote à mains levées, la proposition du Conseil communal pour une quotité d'impôts à 2.35 récolte 22 voix pour. Soumis au vote à mains levées, le point n° 2a de l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

Point n° 2b

M. le Président soumet au vote à mains la proposition de lire uniquement le tableau récapitulatif, qui est approuvée à la majorité évidente, contre 2 avis contraires. Mathias Tatti lit le tableau « résumé du compte de fonctionnement du budget 2018 ». M. le Président ouvre la discussion de détail.

Michel Bernard demande des explications sur un compte mentionnant un chiffre de Fr. 35'000.—. Marie-Thérèse Trouillat, caissière communale, répond qu'il s'agit du bilan énergétique des bâtiments communaux et de l'évaluation de ceux-ci, demandés dans le cadre de « MCH2 », soit le nouveau plan comptable qui sera prochainement mis en vigueur pour toutes les communes jurassiennes.

Michel Bernard exprime son mécontent sur le fait que le Conseil ne commente pas l'excédent de charges budgétisé. Durant les dix dernières années, le chapitre 1 a augmenté de 73% et le 7 de 23%. L'administration envoie 5-6 factures dans des enveloppes individuelles, pour des montants minimes. Au pressoir de Boncourt les clients payent sur place, ce qui évite des frais d'envois de factures.

Benoît Bleyaert explique que si le Conseil augmente les taux d'occupation, c'est qu'il y a une nécessité. Pour les envois de factures, certaines doivent respecter des délais légaux et s'il faut attendre pour les autres, ça signifie que la commune doit avoir une « certaine » trésorerie. Il est possible de taxer selon un montant minimal, mais le but est d'être au service de la population sans augmentation de taxe, même si le Conseil ce soir n'a pas le plaisir de présenter un budget déficitaire. Pour 80% des charges, le Conseil n'a aucune influence. Ce budget tient compte de tous les éléments connus à ce jour, afin d'être le plus réaliste possible. Parfois un budget déficitaire se conclut par un bénéfice. L'augmentation au sein de l'administration, est liée à un besoin envers la population, les services fédéraux et cantonaux. Il cite comme exemple l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable « MCH2 », que la commune a l'obligation d'appliquer, mais qui engendrera des frais et un travail supplémentaires.

Michel Bernard propose de regrouper les envois de factures et demande des précisions sur l'engagement de la collaboratrice prévu pour 6 mois en 2017, alors qu'un montant est mentionné au budget. Benoît Bleyaert répond que la personne n'est pas engagée définitivement, mais qu'en raison d'un réel besoin, la durée de son embauche a été prolongée. M. le Président précise que la proposition de Michel Bernard pour l'envoi groupé des factures communales a été notée.

Frédéric Henzelin souhaite des explications sur des variations de plusieurs milliers de francs d'une année à l'autre. Si le citoyen avait ses informations à ce sujet, par le biais d'une présentation, il n'y aurait pas toutes ces questions. Benoît Bleyaert répond que le Conseil souhaite simplifier les présentations mais reste bien entendu à disposition pour toutes questions. L'administration est également à disposition pour les citoyens qui ne peuvent participer à l'assemblée. Il rappelle que lors de précédentes assemblées, il a été cité que c'est trop long de lire tous les chiffres comptables.

Frédéric Henzelin demande des précisions sur un compte du chapitre 1, car rien n'est budgétisé en 2016 et en 2107. Benoît Bleyaert répond qu'il s'agit du poste de la collaboratrice, embauchée au milieu de l'année 2017 pour une durée provisoire et prolongée en 2018.

Sylvie Gigon demande en quoi consiste le travail de la collaboratrice. Benoît Bleayert répond que du retard a été accumulé ces dernières années, sans que ça soit de la faute de la recette et du secrétariat. Pour ne pas augmenter le taux d'occupation du personnel, du travail a été mis en attente, mais cette situation n'est plus gérable. Le Conseil a décidé de prendre une personne à temps partiel, pour la

gestion du site internet et des réservations. En 2018 il y a 730 habitants, il y a 10 ans il y en avait 650. Les tâches administratives deviennent plus compliquées, les gens plus procéduriers, les contacts et demandes en hausses. Le développement et la vie active de la commune sont des richesses, c'est un fait et non un reproche, mais ça engendre un surcroît de travail. Le Conseil n'a pas engagé de personnel à temps complet, mais travaille par palier de temps partiel, en fonction de la charge de travail actuel et/ou des heures supplémentaires. Il rappelle que c'est un réel besoin et prend l'exemple de l'engagement d'un apprenti agent d'exploitation.

Frédéric Henzelin demande des précisions sur l'augmentation progressive chaque année d'un montant. Marie-Thérèse répond qu'il s'agit du contrat de maintenance de l'installation informatique de la commune. Il augmente car il est calculé en fonction du nombre d'habitants, des logiciels mis à jour ou à installer pour 2018, par exemple pour le « MCH2 ».

Frédéric Henzelin demande des précisions sur un chiffre qui n'était pas mentionné les années précédentes. Marie-Thérèse répond qu'il s'agit du salaire de l'apprenti agent d'exploitation, engagé en août 2017. Une convention a été signée avec la Municipalité de Porrentruy, qui gère les charges sociales, la formation et d'autres points.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 2b qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

Point n° 2c, premier budget d'investissement

Didier Chavanne explique que la halle a été construite dans les années 1990. Plusieurs travaux de rénovation ont été réalisés dernièrement dans la cuisine. Le Conseil souhaite maintenir la valeur de ces bâtiments communaux et procède régulièrement à de l'entretien. Le crédit proposé concerne des travaux de peinture pour une partie de la salle polyvalente, du hall d'entrée, du corridor extérieur et les lames du plafond à l'extérieur. M. le Président ouvre la discussion de détail.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président soumet au vote à mains levées, le premier budget de Fr. 30'000.— du point n° 2c, qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

Point n° 2c, deuxième budget d'investissement

Didier Chavanne, par le biais d'une présentation, explique que le Conseil propose d'installer un système de badges au bâtiment communal, à l'école et à la halle polyvalente. Plus de cent portes sont répertoriées, mais le Conseil propose d'en équiper une cinquantaine. En prenant en compte les employés, les enseignants-es, les sociétés et autres, on décompte une cinquantaine de personnes qui possèdent des clés. La gestion de ces clés et des accès est devenue très difficilement gérable. Didier Chavanne explique l'installation par un changement du cylindre, les accès gérés par un programme informatique, administré par la secrétaire communale. Les Avantages : meilleurs contrôles et traçabilité des accès, blocage de badge en cas de perte, programmation des badges selon des horaires ou des durées définies, système évolutif, mise aux normes des sorties de secours car actuellement seulement deux portes à la halle répondent aux normes. Est compris dans le crédit de Fr. 35'000.—, la pose, la formation, l'achat des cylindres, de cinquante badges et du logiciel informatique. D'autres communes ajoulotes ont déjà opté pour ce système et en sont satisfaites.

Sylvie Gigon demande si l'installation est offline ou online, Didier Chavanne répond « online », mais sans garantie.

Sylvie Gigon demande si les coûts d'électricité sont compris dans l'offre. Didier Chavanne répond qu'il n'y en a pas, car ça fonctionne par le biais d'une pile située dans le cylindre.

Raphaël Chavanne précise qu'il s'agit d'une installation « offline » et explique la différence entre les deux systèmes, l'installation d'un lecteur de badge mural en « online », avec raccordement au réseau informatique de la commune, ce qui met à jour les badges. Didier Chavanne cite que des précisions seront demandées à l'entreprise ayant réalisé l'offre et que quelques portes seront équipées différemment, ceci en raison de leur montage.

Pierre Henzelin demande les raisons d'installer un tel système, si des vols ont été commis et le coût de maintenance. Didier Chavanne répond qu'il n'y a pas eu forcément de vols, mais que depuis environ trente ans des clés se trimballent. Il n'y a pas de coût de maintenance, hormis le changement des piles environ tous les cinq ans. Benoît Bleyaert explique qu'il n'y a pas eu de vols au sein de l'administration, mais qu'il y en a eu dans les vestiaires de la halle. Sensibiliser les gens serait plus simples, car souvent lorsqu'une porte est restée ouverte ou la lumière allumée, c'est personne ! Une caution sera demandée pour chaque badge. Il précise que la semaine dernière une clé rouillée a été rapportée, il s'agit vraisemblablement d'une clé de la commune mais nous ne savons pas pour quelle porte. Ça fait plusieurs années que le Conseil se pose la question d'installer un tel système, qui est plus pratique et une gestion plus simple que la réalisation et la mise à jour de tableaux.

Carole Brahier confirme que le football-club a subi des vols aux vestiaires pendant les entraînements.

Grégory Champion demande des précisions quant aux locaux loués par les sociétés. Didier Chavanne répond que le nombre de badges remis aux sociétés sera défini avec elles.

Michel Bernard trouve le montant du crédit élevé, ne comprend pas les raisons d'une telle installation. Selon lui avec un système de clés et un tableau, on sait qui vient, pourquoi et à quel moment. Il précise que lorsqu'il était au Conseil, il n'y avait pas de problèmes. Benoît Bleyaert répond que dans un monde idéal, si tous les gens qui possèdent des clés ou qui ont besoin de clés seraient responsables, nous n'aurions pas besoin d'un tel système, mais malheureusement ce n'est pas le cas. La commune ne peut pas gérer les allées et venues des membres des sociétés. On imagine difficilement le travail de remise et de reprise des clés. Cette installation se justifie, car elle répond à un réel besoin et n'est pas une fantaisie du Conseil. Cette gestion permettra un contrôle, entendu que les badges seront nominatifs, de repérer les non-respects des locaux. Il précise qu'il y a quelques années, il y avait certainement moins d'activités au sein des bâtiments communaux et rappelle, que la décision finale appartient à l'assemblée.

Christian Chavanne demande des précisions sur la caution en lien avec la location de la halle. Benoît Bleyaert répond que le Conseil va décider ultérieurement si une caution sera comprise dans le prix de location ou gérée séparément. Il précise que lors de location, le badge fonctionnera sur une durée limitée et qu'avec une caution, ça responsabilisera tout le monde pour le rendre.

Christian Chavanne demande des précisions sur la caution pour les sociétés. Benoît Bleyaert répond que le prix de la caution sera minimum égal au prix d'achat du badge. Il rappelle que l'avantage d'un tel système est que si le locataire ne rend pas le badge, celui-ci est annulé. Ça évitera de réclamer le badge une ou plusieurs fois, contrairement au système de clés.

Thérèse Henzelin demande si le fait de remettre beaucoup de badges va augmenter le prix de l'offre et elle conseille, de doubler le prix de caution par rapport au prix d'achat du badge. Benoît Bleyaert répond que si une société veut cinquante badges, la caution par badge autofinance les pertes. Il précise que dans l'offre est comprise l'achat de cinquante badges.

Raphaël Chavanne demande s'il y a plusieurs offres et sur d'autres systèmes, explique une autre possibilité pour les locations, à savoir par smartphone ce qui supprimerait les remises de badges.

Benoît Bleyaert répond que le Conseil a exposé sa demande auprès d'un professionnel. Celui-ci a expliqué les possibilités et le produit. Pour le système par smartphone, il confirme qu'il s'agit d'une solution mais qui ne peut être généralisée, car tout le monde n'en possède pas. Raphaël Chavanne confirme qu'il faudrait conserver les deux systèmes, smartphone et badge. Benoît Bleyaert précise que le Conseil n'est pas fermé et il peut s'engager pour un autre système, pour le même prix.

Cyrille Oeuvray exprime que selon lui c'est un « bon » système, mais que vu les précédents propos, le Conseil doit examiner une autre possibilité, à voir pour diminuer les coûts et précise qu'une entreprise locale peut réaliser ce travail. Benoît Bleyaert répond que le Conseil ignorait que ladite entreprise propose ce genre de systèmes et confirme en avoir pris note.

Raphaël Chavanne explique que vu le prix de l'offre, le Conseil doit bien examiner l'offre et le système, afin d'éviter dans quelques années, d'avoir des regrets sur le choix qui serait devenu obsolète. Benoît Bleyaert propose que hors assemblée, Raphaël Chavanne cite au Conseil les divers systèmes qu'il connaît.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées, le deuxième budget de Fr. 35'000.— du point no 2c, qui est approuvé à la majorité évidente, contre 7 avis contraires.

Point n° 2c, troisième budget d'investissement

Avant de continuer, M. le Président rappelle le règlement et demande à Christian Chavanne de sortir de la salle. Benoît Bleyaert explique que le feuillet communal n° 3551 situé à la Zone Artisanale, a été vendu à Christian Chavanne il y aura cinq ans, en septembre 2018. Il précise les conditions et exigences mentionnées sur les contrats de vente de terrain communal, utilisées par la plupart des communes, à savoir les droits de réméré et de préemption. En fait, le propriétaire a un délai de 2 ans, dès le jour de la signature de l'acte, pour construire. Ce délai permet de déposer une demande de permis de construire et de commencer la construction. Le but est d'éviter les spéculations sur les terrains communaux. Lesdits droits durent 5 ans à partir de la signature, ce qui signifie que si au bout de 2 ans, le permis n'est pas accordé ou la construction pas commencée, le Conseil peut faire valoir le droit de réméré, avant cette échéance des 5 ans. Benoît Bleyaert explique que cette situation a été expliquée au propriétaire, en lui rappelant que les frais de notaire seraient à sa charge. Le but du Conseil est de ne pas « laisser aller » ce droit de réméré qui échoit en septembre 2018, car si en octobre 2018 le Conseil n'a pas entamé la procédure, le propriétaire pourra vendre son terrain au prix qu'il souhaite. Il rappelle que toutes les communes utilisent ces droits afin de se protéger des « engagements non-respectés ». Si dans le délai de 5 ans, le propriétaire veut vendre sa parcelle, alors la commune peut faire valoir le droit de préemption, pour racheter, revendre le feuillet et exiger les mêmes conditions. Il précise que les Autorités communales ont reçu un courrier de Christian Chavanne, contresigné par son architecte, sur le fait qu'un projet est en cours et qu'il sera déposé prochainement. Le Conseil n'a pas la volonté de racheter ce terrain demain, il n'a pas à ce jour d'acheteur annoncé. Si les engagements de Christian Chavanne sont respectés, le Conseil ne donnera pas suite, il entamera la procédure si aucune construction n'est entamée avant l'échéance du 20 septembre 2018.

Michel Oeuvray demande des précisions sur la construction et cite comme exemple, le début d'un chantier sur une parcelle voisine, qui n'a pas été terminé. Benoît Bleyaert répond que le Conseil souhaite que les constructions se terminent, mais malheureusement ce n'est pas toujours le cas, suite à une faillite, arrêt de chantier ou autre. Pour le type de construction, les mêmes conditions s'appliquent sur ce feuillet n° 3551 que celles mentionnées dans le règlement des constructions et du plan spécial de cette zone, à savoir de l'artisanat avec la possibilité d'un habitat. Il rappelle que le but est de ne pas manquer cette échéance des cinq ans.

Thérèse Henzelin demande des précisions sur l'échéance de ces droits, Benoît Bleyaert confirme que si le 20 septembre 2018 le Conseil n'a rien fait, ces droits seront caducs.

Denise Henzelin demande des précisions sur le thème « entreprise-artisanat-loisir » de la ZAC. Benoît Bleyaert répond qu'il n'y a pas d'interprétation exacte du thème, elle est plutôt vaste et le règlement mentionne qu'il faut une activité, sans obligation de l'inscrire au registre du commerce. Le but est que les terrains soient « habités » et se développent. Au départ, cette zone d'activité avait été inscrite dans le PAL (Plan d'Aménagement Local) valable depuis 2007 et créée, pour répondre à un besoin des artisans locaux mais suite à diverses évolutions, son but final n'a pas été « atteint ».

Denise Henzelin fait remarquer que le lotissement a été vendu en assemblée communale comme une zone occupée par des entreprises. Benoît Bleyaert précise qu'il y a une mixité avec de l'habitation, ce qui fait plutôt partie de l'artisanat.

Olivier Ribeaud demande des précisions sur un éventuel dépôt de permis juste avant l'échéance du droit. Benoît Bleyaert répond que la procédure seule de demande de permis ne suffira pas, il faut que les travaux aient commencés. Les propriétaires doivent commencer les travaux dans les 2 ans et doivent se poursuivre dans un délai raisonnable.

Cyrille Oeuvray demande le thème de l'activité de la famille Crevoiserat. Benoît Bleyaert répond que l'activité est précisée dans le permis de construire octroyé par la section des permis de construire, que le bâtiment se situera sur le même feuillet et que sa construction a débuté. Raphaël Crevoiserat cite qu'il est également contribuable, que son terrain est payé et qu'il a eu un permis de construire en bonne et due forme.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées, le troisième budget d'investissement de Fr. 53'516.—, qui est approuvé à la majorité évidente, contre 3 voix contraires.

Suite à des remarques de l'assemblée, au fait que Christian Chavanne est sorti pendant le débat, Benoît Bleyaert explique que des discussions ont déjà eu lieu avec lui, que depuis l'échéance des 2 ans le terrain est proposé à la vente, qu'un courrier de la commune lui a été adressé et une rencontre a même eu lieu. Christian Chavanne revient dans la salle.

Point n° 3

Benoît Bleyaert explique que toutes les assemblées communales doivent présenter ce point et invite l'assemblée à approuver l'entrée en matière. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

Benoît Bleyaert, par le biais d'une présentation, explique le tracé de l'A16, la conduite d'eau posée dans le cadre de ces travaux, afin de répondre aux normes de défense incendie dans les tunnels. Le SEHA (Syndicat des Eaux de Haute-Ajoie) a également posé une conduite d'eau pour assurer la défense incendie du tunnel de Bure. En conclusion, une conduite relie Boncourt à Glovelier et durant des années, d'autres branchements y ont été réalisés. Cette eau doit circuler car il s'agit d'une eau de purge. Il cite les communes qui s'y sont branchées. Cette eau provient de Saint-Ursanne, du réservoir des Champs Fallat, qui est distribué en Ajoie mais également dans d'autres villages qui l'utilisent également comme eau de consommation. Depuis plusieurs années ce système fonctionne bien, mais l'assemblée va se rendre compte qu'il n'y a pas d'impact direct pour Coeuve. Cette conduite est gérée jusqu'à présent par l'Office Fédéral des Routes (OFROU), dont le but n'est pas d'être un distributeur d'eau, mais d'avoir accès à une conduite d'eau, potable ou non, pour la défense incendie des tunnels. Des discussions ont lieu depuis 2012-2013, sur la reprise de cette conduite par une entité, mais laquelle ? Après plusieurs années le SIDP a présenté en juin 2017, le projet de reprise de cette conduite par une convention. Il explique que le SEV (Syndicat des Eaux de la Vendline) qui desserve

Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Damphreux, Lugnez et Vendlincourt, n'est pas concerné directement par cette convention, car est déjà « doublement » interconnecté depuis 2014-2015 avec Montinez et Alle. Même si le SEV n'est pas directement concerné, les communes doivent donner leur avis. Suite à la consultation de la convention, le SEV a envoyé ses remarques au comité de pilotage (CoPil) du projet. M. le maire précise que le principe d'interconnexion et de reprise de conduite est louable, mais le SEV s'est inquiété des investissements futurs. Le SEV a investi seul 1,5 millions pour refaire les installations de traitement d'infiltration et autres travaux. Il n'y a pas de pénurie d'eau, nos deux sources « la Golatte » et « la Vendline » suffisent et tout ça au prix de Fr. 1.—. Dernièrement ces travaux d'interconnexion ont donc été réalisés, afin d'avoir une sécurité d'approvisionnement. Le SEV et les communes ne souhaitent pas fermer la porte, car nous ne pouvons connaître dans le futur nos besoins en eau, raison pour laquelle le SEV approuve le paiement d'une taxe de base de Fr. 1.— par habitant, mais a demandé à être exclu des éventuels futurs investissements. Le SEV est situé géographiquement différemment des autres communes et son but était d'être entendu, mais malheureusement aucune réponse n'a été donnée à son courrier. Les 3 parties de la convention sont l'OFROU, le SIDP et le SEHA, mais pourquoi le SEHA, alors que ces communes sont également membres du SIDP. Il explique certains articles de la convention. Par le biais d'un tableau, Benoît Bleyaert explique les propriétaires et les exploitants par tranche de conduite. Un franc est donc demandé à chaque commune, un franc supplémentaire pour les communes qui sont directement raccordées et 80 centimes par m³ pour la consommation. Le Conseil et le SEV approuvent ce principe de solidarité de payer un franc par habitant, mais ce qui dérange ce sont les investissements futurs consentis, que Benoît Bleyaert cite. Malheureusement et n'ayant pas eu réponse aux questions posées sur ces investissements et d'autres points, et même si le Conseil est favorable à la reprise de cette conduite, il prévoit défavorablement ce point n° 3. Le SEV et le Conseil doivent être attentifs au fait que ces investissements soient à charge du consommateur, afin d'éviter que les communes membres du SEV ne payent 2x des investissements.

Michel Oeuvray demande si le franc symbolique est utilisé directement. Benoît Bleyaert répond qu'il s'agit d'une taxe de base utilisée directement pour payer les infrastructures.

Maurice Migy demande si la règle du SIDP des 1/3–2/3 s'applique, à savoir que si plus de 2/3 des communes approuvent la convention, celle-ci est automatiquement souscrite, mais si les autres communes la refusent. Benoît Bleyaert confirme que cette règle s'applique.

Aline Varrin demande si la taxe de base d'un franc par habitant est unique. Benoît Bleyaert répond qu'il s'agit d'une taxe annuelle.

Grégory Champion précise que les coûts d'investissement et d'entretien réalisés par l'OFROU, concernent uniquement les conduites d'eaux à l'intérieur des tunnels et surtout pas les équipements de vannes, de compteur, de réservoir, de station de pompage, de station de traitement et autre, qui correspondent à une grande majeure partie des investissements. Benoît Bleyaert explique qu'il y a quelques années dans le cadre du SIDP, a été présenté un projet de construction d'une station de filtration à Champs Fallat. Actuellement, ce dossier est en suspens. Le service des routes veut de l'eau et la population veut de l'eau potable. Il regrette que les communes du SEV n'aient pas été entendues.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 3, qui est refusé à la majorité évidente.

Point n° 4

Benoît Bleyaert explique que dans le cadre du programme START, mise en place par l'AJAM (Association Jurassienne d'Accueil des Migrants), le Conseil a décidé d'y participer et va occuper un migrant pendant quelques mois dès mi-avril, afin de l'aider à s'intégrer. Les concierges ont approuvé la

démarche. Il n'y a aucun coût à charge communale et cette manière de faire, ne remplace pas le travail d'une entreprise mais l'idée est de l'occuper par de petits travaux.

Benoît Bleyaert explique que les travaux en lien avec l'assainissement du réseau est en phase terminale. Au niveau des coûts, il y a eu des mauvaises surprises sur l'état de certaines conduites, mais il y a eu de bonnes surprises au niveau des subventions. Le crédit ne devrait pas « dépassé ».

Benoît Bleyaert revient dans l'article paru dans la presse au sujet de la patinoire. Il y a quelques années, deux projets avaient été présentés mais les utilisateurs n'en ont pas voulu. Le projet des utilisateurs est donc arrivé par la suite et coûtait 17 millions. Le Conseil avait interpellé le SIDP, que les 7 millions à charge des communes, étaient une charge conséquente pour Coeuve, qui en tant que commune couronne a une clé de répartition à 25%. Le 7 mars dernier lors d'une séance, les exécutifs ont appris que le projet a augmenté à 28 millions, ce qui a inquiété le Conseil communal. En raison d'un tel montant, le Conseil est favorable à un vote populaire, afin que tout le monde puisse donner son avis, sans prendre en compte la règle du SIDP des 1/3-2/3. La population doit avoir le choix, entre un projet avec un champ de glace, deux champs de glace ou rien du tout. Le Conseil communal n'est pas contre la patinoire, il est même favorable au fait de la rénover, mais pas de cette manière et à ce prix-là. Le SIDP s'est réuni dernièrement, afin d'expliquer les chiffres et les raisons d'une telle augmentation de coûts. Lors de sa prochaine assemblée, les maires du SIDP devraient approuver de faire voter ce projet par un vote populaire, sous réserve de l'approbation du Gouvernement. M. le maire précise que le but du Conseil est que la population ait une connaissance des coûts, des répartitions, etc... D'autres projets sont également en discussion, soit la construction d'une halle de gym au collège Thurmann, la rénovation de la piscine découverte, la recapitalisation de la caisse de pensions et la rénovation du collège stockmar. Le Conseil communal souhaite une transparence dans ce dossier, un débat serein, et salue l'engagement de ces dernières semaines du comité du SIDP.

M. le Président rappelle les questions de Pierre Henzelin, qui demande des nouvelles de la faillite de Chaignat Sàrl, demande si d'autres communes ont refusé le règlement du SIDP et est-ce que le Conseil communal va faire « quelque chose » pour faire venir du monde aux assemblées communales.

Benoît Bleyaert répond que la procédure de faillite est en cours auprès du tribunal cantonal, afin de tenter de pouvoir récupérer les sommes dues à la commune. Il a été décidé que le triage ne vend plus de bois à cette scierie.

Au sujet des modifications du règlement d'organisation du SIDP qui a été refusé par l'assemblée communale. La règle des 1/3-2/3 est appliquée et entendu que plus de 2/3 des communes ont approuvés, le nouveau règlement est entré en vigueur.

Au sujet de la troisième question, Benoit Bleyaert répond que le Conseil communal est peut-être en partie responsable. Il essaye de simplifier le déroulement par des présentations courtes, moins rébarbatifs. L'assemblée doit également avoir du plaisir à venir. Le Conseil n'est pas contre la population, il est avec elle et est présent pour répondre aux questions, même en dehors des assemblées communales. Si l'assemblée a des idées, le Conseil est preneur. Pierre Henzelin émet la proposition de convier une classe d'école. Il précise que selon les points à l'ordre du jour, certains citoyens viennent défendre leurs intérêts personnels. Il propose de changer les règlements, afin que les projets qui ont un coût important soient décidés par un vote populaire.

Pierre Henzelin demande des nouvelles de la pose d'une stèle au cimetière, suite au nivellement de tombes, demande pourquoi on n'enterre pas les urnes funéraires à la suite et précise qu'il n'y avait pas d'eau pour la toussaint. Benjamin Brahier répond que le Conseil attend toujours l'offre sollicitée pour cette stèle. Au sujet de l'eau, il n'était pas au courant et en prend note. Flore Brahier précise qu'il y a eu depuis le 1^{er} janvier 2018, 6 décès à Coeuve. C'est compliqué d'enterrer à la suite car certains

mausolées sont prêts, d'autres plus tard et une famille a demandé au même moment de déposer des urnes au cimetière communal. Benoît Bleyaert répond que le Conseil examine les demandes particulières, qui sont pour la plupart acceptées et dernièrement il a approuvé la demande d'une famille de déposer des urnes au cimetière communal.

Pierre Henzelin précise que plusieurs participants au dîner des ainés ont émis leur mécontentement, car le repas a eu lieu le lendemain de la toussaint, jour de commémoration des morts, et qu'il manque des activités, par exemple des chants. Benoît Bleyaert confirme qu'en fixant la date, ce point n'a pas été observé, il en prend note. Pour les activités, certains veulent de la musique d'autres pas, certains veulent jouer aux cartes d'autres non, certains ont aimé le repas d'autres non, le Conseil ne peut pas contenter tout le monde et ne force personne à venir. Le Conseil essaye de donner satisfaction à la majorité et généralement il a des retours plus positifs.

Michel Bernard demande des précisions sur les travaux en lien avec la pose des regards du Cras, demande des explications sur la demande de permis de construire pour les places de stationnement du Mont de Coeuve, et demande la raison pour laquelle la commune de Coeuve a engagé un avocat dans le cadre d'une procédure avec Damphreux.

A la première question, Benoît Bleyaert répond que les regards ont d'abord été posés provisoirement sur les existants, afin de remettre en service la route. Leurs changements et mises à niveau seront réalisés durant une opération séparée. Si des regards n'ont pas été posés plus haut dans la forêt, la raison est que l'eau doit s'infiltrer naturellement.

Benoît Bleyaert explique que dans le cadre des travaux du Cras et du Mont de Coeuve, ce site agricole a été remis au propre. Suite à une dénonciation auprès de l'Office de l'Environnement, le Conseil a déposé une demande de permis de construire. Cette zone est utilisée par les clients du restaurant, par ceux des cabanes, par les marcheurs, et le Conseil en prenant cette décision souhaite éviter les parcages de voitures au bord des terrains agricoles. La procédure de permis est en cours.

Benoît Bleyaert explique que depuis août 2013 les élèves de Damphreux et Lugnez sont scolarisés à Coeuve. La convention approuvée par les assemblées communales de Coeuve et Lugnez, l'a été plusieurs mois après par Damphreux, avec des modifications. La décision finale a été prise par le service de l'enseignement, qui a été contestée par Damphreux. Comme maintenant le dossier est traité par le tribunal cantonal, le Conseil n'a pas eu le choix de mandater un avocat, car il n'a plus les compétences nécessaires pour traiter seul ce dossier. Il précise que l'aspect le plus contesté de la convention est le coût des frais d'écolage, trop élevé selon les autorités communales de Damphreux.

Michel Bernard demande si la commune de Damphreux paye sa part. Benoît Bleyaert répond que Coeuve a reçu le versement de deux acomptes, qui correspondent à environ à la moitié des montants dus et précise que le Canton est également concerné par cette procédure juridique.

Raphaël Chavanne demande les solutions, lorsqu'une commune ne s'acquitte pas des frais d'écolage. Benoît Bleyaert répond que la commune de Coeuve a un effectif assez important pour avoir un cercle scolaire autonome. Beurnevésin, Damphreux et Lugnez n'ont pas assez d'élèves pour avoir leur propre cercle scolaire. Un groupe de travail avait été créé, plusieurs séances ont eu lieu et Beurnevésin s'est rapproché des communes de Bonfol et Vendlincourt. Pour Damphreux et Lugnez, la solution était de dispatcher par petits groupes les élèves dans les 3 villages. Le Conseil n'a jamais voulu l'envisager, car pourquoi déplacer une grande partie de ses élèves alors que le cercle scolaire de Coeuve est autonome, et est-ce la solution au niveau pédagogique et économique. Par contre, les élèves de Damphreux et Lugnez sont les bienvenus. Suite à un calcul sur 3-4 années, le Service des Communes a proposé dans la convention un forfait de Fr. 1'225.— par élève. Entendu que ce montant a été

contesté, le Service de l'Enseignement a pris la décision, rejetée également par la suite, que les frais d'écolage sont calculés selon les frais effectifs.

Olivier Ribeaud demande si des mesures de sécurité ont été entreprises envers les élèves, suite aux problèmes de fumée. Benoît Bleyaert répond que le système de chauffage a montré une défaillance au niveau du combustible. Le silo à copeaux a été vidé et un autre fournisseur a apporté de nouveaux copeaux. Suite à une décision du Conseil, l'hygiéniste cantonal a procédé à des mesures de qualité de l'air (CO + CO2), par le biais d'appareils posés dans l'école pendant quelques jours. Le résultat sera communiqué prochainement. La sécurité passive du bâtiment est régulièrement contrôlée. L'élément qui reste à régler, est le comportement des enseignants/enseignantes et élèves en cas d'alarme. Afin d'y remédier, un exercice ou un cours sera organisé par la direction du cercle scolaire.

André Chavanne revient sur les voitures non immatriculées qui stationnent dans le village ou qui possèdent des plaques étrangères. Benoît Bleyaert répond que ces voitures posent problèmes. Certaines sont en plaques interchangeables, en ventes ou ne peuvent plus rouler. Le règlement fait référence à des épaves et M. le Maire, invite les citoyens à annoncer les cas auprès du Conseil qui prendra contact avec la police. André Chavanne précise que certaines sont stationnées depuis plus d'une année sur une place publique. M. le Président confirme que le Conseil en a pris note.

Aline Varrin demande si le problème de la fumée qui s'échappe du local de chaufferie, monte par le plancher dans la classe du dessus, a été réglé. Benoît Bleyaert répond que le rapport de M. Parrat, hygiéniste cantonal qui a procédé à ces mesures, pourra démontrer s'il y a un problème de qualité de l'air. Le Conseil attend son rapport, mais lors de sa visite M. Parrat n'a pas eu d'inquiétude à ce sujet. Depuis que les copeaux ont été changés, ce problème ne s'est pas renouvelé. M. Parrat a contrôlé également le renouvellement de l'air lors de l'aération des classes. Dès réception du rapport, des recommandations vont être faites. M. le Maire explique que cet automne sera réalisée une mesure de radons.

Michel Oeuvray, dans le cadre du dossier de la Patinoire, félicite le Conseil pour son engagement et ses prises de décisions, pour lesquelles il n'a pas de honte à avoir.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, remercie M. le Maire, le Conseil communal, l'administration et lève l'assemblée à 23 heures.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :
Pierre-André Henzelin

La Secrétaire :
Flore Brahier